PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2024-562 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Forand et une partie de la rue Rivière et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 6 mai 2024, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement *2024-562 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Forand et une partie de la rue Rivière et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.*

Ce règlement vise des travaux de voirie et de pavage sur toute la longueur du chemin Forand et sur le dernier 400 mètres à l'est de la rue de la Rivière et décrète un emprunt de 1 300 000$ pour une période de vingt (20) ans pour en acquitter les coûts, dont le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 3 juin 2024.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication relatif au du *Règlement 2024-562 décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Forand et une partie de la rue Rivière et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût*

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 3 juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 juin 2024.

MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL